

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 10 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (10hrs de développement professionnel doit être faite d'ici début mars pour les éducatrices concernées) et de l'aire de repos. Observation de la collation pour les enfants en bas âge et les sieste\relaxation pour les 2-5 ans. J'ai remis la liste d'inspection pour le renouvellement à l'administratrice et discussion concernant le maximum des locaux vs le maximum pour le permis (15 enfants en bas âge et 45 enfants d'âge préscolaire est permis).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 janvier 2024

Date

original signé par

Melanie Levesque-Dugas

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 janvier 2024

Date